

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE ORGANISATEUR DE CHASSE

Nous vous proposons une assurance Responsabilité Civile « Organisateur de Chasse », spécifiquement adaptée aux : SOCIÉTÉS DE CHASSE, ASSOCIATIONS DE CHASSE, ACCA, AICA et plus généralement tout groupement de chasseurs. (Exclusivement France Métropolitaine)

En votre qualité d'Organisateur de chasse, nous garantissons votre responsabilité si cette dernière venait à être mise en jeu au cours d'une réunion de chasse, en cas de dommages causés aux tiers, y compris aux adhérents, actionnaires de chasse et tous invités.

Sont notamment garantis les dommages :

- Causés aux récoltes, aux cultures et aux propriétés à l'occasion de la chasse ou de la destruction d'animaux nuisibles et occasionnés par le gibier.
- Résultant de l'emploi de pièges et d'appâts utilisés conformément à la législation en vigueur.

Tarifs saison 2023-2024

NOMBRE DE PARTICIPANTS	PRIME TTC / AN
De 1 à 15	65 EUR
De 16 à 25	75 EUR
De 26 à 50	95 EUR

(*) Chasseurs, y compris invités avec armes de chasse, traqueurs, piègeurs, rabatteurs
29 euros de surprime par garde-chasse

Vous souhaitez connaître le tarif pour plus de chasseurs ?

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement au 03 20 15 50 70 ou par mail contact@adh-assurances.fr

Renseignements à nous communiquer :

Nous joindre la copie recto-verso de votre pièce d'identité

Société de Chasse de (ou en nom propre) :

Nom Prénom du Représentant :

Adresse du Représentant :

Téléphone : Adresse mail :

Nombre de participants (chasseurs, invités avec armes de chasse, traqueurs, piègeurs, rabatteurs compris) :

Nombre de gardes-chasse (surprime de 29 euros par garde-chasse) :

Nombre de sinistres durant la saison passée et le coût :

Ci-joint, chèque de € (à l'ordre de ADH) Date effet du contrat :

(Au plus tôt le lendemain de la réception de votre règlement)

À transmettre à ADH 300 rue de Lille Bâtiment B - 59520 Marquette-Lez-Lille

Fait à Le

Signature :